

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Février 2018

Excusés : C. Jacobs (pouvoir à R. Dolin), S. Pontarollo (Pouvoir à J. Gallin-Martel), G. Gentaz (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), G. Glenisson.

Secrétaire de séance : B. Belony

Délégation à un conseiller municipal : M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné délégation à Christian Beton dans le domaine des économies d'énergie dans les bâtiments communaux et de la sécurité (bâtiments et voiries)

Orientation budgétaire 2018 : Propositions en fonction des éléments connus à ce jour : 1/ Augmenter les impôts de 1% ; 2/ Ne pas recourir à l'emprunt – ce qui permet de poursuivre le désendettement ; 3/ En investissement – priorité à la construction du Dojo – Bâtiments et voirie – Hydraulique – cimetière – début du financement de la réfection de la pelouse du Stade des Mûriers – Etude de la Place.

Recensement des projets de construction de logements sociaux :

Opérations programmées en 2017 et reportées : les Eaux Vives – Promoteur K Perspectives – Bailleur OPAC38 : 24 PLUS, 9 PLAI (3T1 – 13 T2 – 17T3). Les Villas Novas (Bas-Nivolas) Promoteur Neoxia – Bailleur SEMCODA : 12 T3 PLUS, 2 T3 PLAI, 4 T4 PLS, 11 T4 PSLA accession sociale. Boussieu Promoteur NEXITY – Bailleur non désigné : 5 PLUS et PLAI (Unanimité)

Garantie d'emprunt pour l'opération de 33 logements avec l'OPAC38 : Les emprunts contractés par l'OPAC38 sont garantis à 70% par la CAPI et à 30% par la commune. Ils se décomposent de la façon suivante : PLUS : 1 289 855€ ; PLUS FONCIER : 859 666€ ; PLAI : 684 123€ ; PLAI FONCIER : 334 753€ soit un total de 3 168 397€ - l'OPAC apportant 21 000€ de fonds propres par logement. (Unanimité)

Stade des Mûriers : estimation de la réfection de la pelouse synthétique avec caoutchouc recyclé (350 000 € + éventuellement environ 50 000 € purge). Il sera utile de chiffrer le coût avec billes de caoutchouc ou billes de liège. Décision de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre. (Unanimité)

Tarifs et dates d'ouverture 2018 pour le Centre de Loisirs sans hébergement

Décision d'arrêter les dates d'ouverture du 9 au 27 juillet, de maintenir les inscriptions à la semaine, sauf, la dernière semaine où il sera possible d'établir l'inscription à la journée.

Décision unanime de majorer le prix de journée de 2% et les quotients familiaux de 2%

Quotient familial (2017)	Prix jour/17	Quotient familial (2018)	Prix jour/18	Prix semaine de 5 jours
De 0€ à 285€	4,50€	De 0 à 290€	4,60€	23,00€
De 286€ à 567€	6,80€	De 291 à 580€	6,95€	34,75€
De 568€ à 727€	9,30€	De 581 à 742€	9,50€	47,50€
De 728€ à 933€	11,70€	De 743 à 952€	11,95€	59,75€
De 934€ à 1208€	14,20€	De 953 à 1232€	14,50€	72,50€
De 1209€ à 1326€	16,95€	De 1233 à 1353€	17,30€	86,50€
Sup. ou égal à 1327€	18,10€	Sup ou égal à 1354€	18,50€	92,50€
Hors commune inférieur à 1000€	19,15€	Hors commune inférieur à 1000€	19,55€	97,75€
Hors commune supérieur à 1000€	19,60€	Hors commune supérieur à 1000€	20,00€	100,00€

Spectacle pour le 100^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 : La proposition d'organiser une conférence théâtralisée sur la guerre de 14-18 par la Compagnie de l'Antisèche de Domarin, au coût 300€ est retenue à l'unanimité. Il est proposé de demander un prix d'entrée symbolique.

Adaptation du site Internet : Le site a 10 ans. Il est un outil très utile, aussi bien en direction du public qu'en interne, mais il demande à être un peu rénové, sans aller vers la création d'une nouvelle architecture. Proposition de Proxalis : 590€ pour la mise à niveau et 140€ pour l'intégration d'un module d'inscription à la news-letter. Adoption par 17 voix pour et 1 voix contre de la proposition de Proxalis.

Evolution de la fête de la commune et de la fête des mères/fête des nouveaux habitants : Pour la fête de la commune prévoir un repas des classes en huit le samedi soir et voir quels forains retenir. Après l'expérimentation de juin 2017, il est proposé de confirmer l'évolution de la fête des mères, vers une fête des mères et des nouveaux habitants. La fête des mères et des nouveaux habitants sera organisée à la salle des fêtes afin de pouvoir passer un diaporama présentant la commune. (Unanimité)

Participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Bourgoin-Jallieu : Ce Centre rayonne sur toutes les communes du Canton de Bourgoin-Jallieu. La participation financière est de 0,56€, par enfant scolarisé et par an, soit $0,56€ \times 211 = 118,16€$. (Unanimité)

Consultation pour les contrats d'assurance Mairie : La Mission de Delta Consultants est en cours. Tous les contrats ont été résiliés, sauf deux. Le cahier des charges de la consultation est en cours de finalisation.

Changement du portail de l'entrepôt communal : Les piliers du portail ont été déstabilisés lors de la construction. Il en a été profité pour élargir le portail et le mettre en retrait de la voirie. Un devis a été demandé à la Sté 4J de Nivolas-Vermelle qui a fait une proposition de fabrication d'un nouveau portail pour un montant de 3520€ HT, peinture époxy comprise. (Unanimité)

Assurance pour les garanties statutaires du personnel : Décision unanime d'accepter la proposition du Cigac de Groupama pour l'année 2018.

Service commun de documentation : acceptation à l'unanimité de la proposition d'avenant de la CAPI, pour le pack « petites communes », pour un montant annuel de 789,08€.

Convention de partenariat avec la CAPI : décision unanime d'accepter la convention de partenariat proposée par le conservatoire Hector Berlioz, pour accueillir à la Bibliothèque, à titre gratuit, la vidéo réalisée par Hervé Bailly-Basin et Annie Clerc, dans le cadre des semaines contemporaines.

Convention de partenariat avec la SPA pour la stérilisation des chats errants : acceptation, à l'unanimité de l'avenant à la convention annuelle signée entre la commune et la SPA.